



RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY

Trophées des élus d'Éole

Le jury a constaté que 37 candidatures avaient été reçues entre le 15 juin et le 30 septembre 2023.

Le jury a écarté trois candidatures incompatibles avec le règlement :

- Un candidat qui était également membre du jury
- Un candidat dont la collectivité avait déjà été récompensée l'année précédente
- Un candidat dont le parc n'était pas encore en service.

Le jury s'est appuyé sur les dossiers de candidatures des candidats, en portant une attention particulière au texte libre qui leur permettait de développer le déroulement de leur projet.

Le jury a d'abord présélectionné les candidats sur la base de la grille d'évaluation. 9 candidats cumulaient un total de points supérieur à la moyenne (32 points) et ont donc été présélectionnés.

Puis 6 candidats ont été repêchés en raison de la qualité de leur texte libre, malgré leur nombre de points plus faible que la moyenne.

3 membres du jury ont ensuite auditionné ces 15 candidats le 26 octobre 2023. Sur ces 15 candidats, 3 ne se sont pas présentés à l'audition et un candidat a eu un problème technique l'empêchant de présenter son projet.

A la suite de ces auditions, le jury s'est réuni en formation plénière le 7 novembre 2023 afin de délibérer.

Le jury a unanimement apprécié les progrès accomplis depuis la première édition, notamment la réduction du nombre de catégories et de prix et l'amélioration du questionnaire à remplir par les candidats.

Il a également tenu à souligner la qualité des candidatures reçues et s'est réjoui de la diversité géographique et de la diversité des profils.

Le jury a notamment apprécié l'augmentation du nombre de candidatures féminines par rapport à la précédente édition. En revanche il a regretté l'absence de candidatures d'élus ultra-marins, et souhaite qu'une attention particulière soit portée à ces territoires lors de la prochaine édition des Trophées.

Le jury a mentionné la nécessité de préciser certaines questions du formulaire de candidature (environnement, partenaires financiers...) et de rééquilibrer le poids des différentes thématiques afin de porter davantage d'attention à la thématique « Environnement, biodiversité et paysage ».

Plusieurs membres du jury ont également souligné l'importance des auditions pour l'analyse des candidatures, et ont souhaité que davantage de membres du jury aient l'opportunité d'y participer lors de la prochaine édition.

Après délibération, le jury a désigné les lauréats :

- Prix Or : **Sandrine CROTTERAU-RAGARU**, Maire de Saint-Hilaire-du-Maine, Mayenne, Pays de la Loire (Parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine)
- Prix Argent : **Philippe DUCROCQ**, Maire de Bezinghem, Président de la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois, Pas-de-Calais, Hauts-de-France (Parc éolien Les Dix-Huit)



- Prix Bronze : **Paul BRAUD**, Maire de Saint-Jean-Lachalm, Président de la Communauté de communes des Pays de Cayres et de Pradelles, Haute-Loire, Auvergne- Rhône-Alpes (Parc Eolien Saint-Jean-Lachalm)
- Prix Spécial du Jury : **Jacques PALLAS**, Maire de Saint-Georges-sur-Arnon, Indre, Centre-Val de Loire (Parc éolien Les Tilleuls).

En plus de ces 4 lauréats, le jury a souhaité distinguer trois autres candidatures dont un élément a retenu particulièrement son attention :

- « Mention spéciale » pour la candidature de **Jean-Marc FARGIER**, Maire de Freycenet-la-Tour, en Haute-Loire (Auvergne-Rhône-Alpes), pour ses efforts et innovations pédagogiques auprès de ses habitants.
- « Mention spéciale » pour la candidature de **Sylvain OBARA**, Maire de Rembercourt-Sommaise, dans la Meuse (Grand Est) pour l'originalité de son projet mêlant patrimoine historique et énergie et ses efforts de concertation avec l'association d'Anciens Combattants.
- « Mention spéciale » pour la candidature de **Roger TALARMAN**, Maire de Plouguin dans le Finistère (Bretagne) pour le caractère pionnier mais toujours innovant de son engagement en faveur de la transition énergétique.

Les lauréats et les candidats non retenus ont été informés par courriel le 7 novembre 2023 après la délibération du jury. Ils seront tous conviés à la cérémonie de remise de prix organisée le 21 novembre 2023 au Palais d'Iéna à Paris.

Ce rapport de la présidente du jury a été établi le 10 novembre 2023 à Paris, après consultation des membres du jury.

Michèle Pappalardo

Présidente du jury